



Commission Sportive

PV du 23/10/2020, saison 2020 / 2021

Présents : Laurent REA, Jeannine MOURGUES , Pascal PEZAIRE .

MATCH 22777513 -18/10/2020- District 5 / Phase 1 Poule C Laussonne - A.S. St Jeures

Cette réserve du club **A.S. St Jeures** concerne le motif suivant

Je soussigné(e) DELOLME JEAN CHRISTOPHE licence n° 510916885 Capitaine du club ST JEURES S.J. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.S. LAUSSONNE, pour le motif suivant : des joueurs du club A.S. LAUSSONNE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission Sportive après consultation des pièces justificatives, constatant qu'aucun joueur de Laussonne de la rencontre citée ci-dessus, n'a joué contre St Privat d'Allier le 11 octobre,

par ce motif,

rejette la réclamation comme non fondée et décide d'enregistrer le résultat acquis sur le terrain.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas..

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – pdumunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-